

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI
20 FÉVRIER 2017 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert
Michelle Setlakwe

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Shawn Labelle,

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 17-02-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 20 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 17-02-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of February 20, 2017.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 3 et 4 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 19 h 8.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 janvier 2017

RÉSOLUTION N° 17-02-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 janvier 2017

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 janvier 2017 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 janvier 2017 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 17-02-02

Subject: Adoption of Minutes of January 23, 2017 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of January 23, 2017, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of January 23, 2017.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .2 Permis et certificats
- .3 Liste des chèques et dépôts directs
- .4 Rapport - ressources humaines
- .5 Liste des commandes - 25 000 \$
- .6 Liste des commandes - 10 000 \$

6. Promotion d'un mode de vie sain et actif

RÉSOLUTION N° 17-02-03

Objet : Promotion d'un mode de vie sain et actif

ATTENDU QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE Ville de Mont-Royal a intensifié ses efforts pour assurer un mode de vie actif et une saine alimentation de ses citoyens;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

RESOLUTION N° 17-02-03

Subject : Promotion in favour of a healthier, more active lifestyle

WHEREAS it is recognized that work on environments favourable to a healthy lifestyle is a powerful means for sustainably improving the living conditions of the entire population;

WHEREAS Town of Mount Royal has intensified its efforts to ensure its citizens have access to an active lifestyle and healthy food;

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

De demander au Gouvernement du Québec de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie;

To ask the Government of Quebec to continue intensifying its investment in creating environments favourable to healthy lifestyle habits;

De demander au Gouvernement du Québec d'investir dans la mise en oeuvre d'un plan concerté et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans le quotidien des citoyens;

To ask the Government of Quebec to invest in implementing a concerted, community-mobilizing plan to create environments favourable to integrating healthy lifestyle habits into citizens' daily lives;

De transmettre copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, député de Mont-Royal.

To forward a copy of this resolution to Mr. Pierre Arcand, M.N.A. for Mount Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Renouvellement de mandat : citoyen nommé au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

RÉSOLUTION N° 17-02-04

RESOLUTION N° 17-02-04

Objet : Renouvellement de mandat : citoyen nommé au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Subject : Renewal of Mandate: appointed citizen of the Planning Advisory Committee (PAC)

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

De renouveler le mandat de M. Rodney Allen à titre de citoyen nommé au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à partir du mois d'avril 2017, conformément au Règlement no 1434 sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

To renew the mandate of Mr. Rodney Allen as appointed citizen on the Planning Advisory Committee (PAC) as of April 2017, in accordance with the Planning Advisory Committee (PAC) By-law No. 1434;

D'accorder une rémunération de 250 \$ à M. Allen, pour chaque réunion à laquelle il assistera;

To remunerate Mr. Allen \$250 per meeting attended;

De mettre fin à ce mandat immédiatement avant la séance ordinaire du conseil du mois d'août 2018.

To terminate this mandate immediately prior to the regular council meeting of August 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Candidature pour la catégorie Lieu coup de coeur de l'Opération Patrimoine ! (OP !) 2017 (Parc Connaught)

RÉSOLUTION N° 17-02-05

RESOLUTION N° 17-02-05

Objet : Candidature pour la catégorie Lieu coup de coeur de l'Opération Patrimoine ! (OP !) 2017 (Parc Connaught)

Subject : 2017 Opération Patrimoine ! (OP !) submission for category Lieu coup de coeur (Connaught Park)

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

DE soumettre le parc Connaught comme Lieu coup de coeur de l'Opération Patrimoine ! (OP !) 2017;

To submit Connaught Park for the 2017 Opération Patrimoine ! (OP !) in the Lieu coup de Coeur category;

DE participer à l'organisation de la journée festive qui se déroulera au parc Connaught en mai 2018, s'il est choisi comme Lieu coup de coeur.

To participate in the one-day celebration which will be held in Connaught Park in May 2018, if said park is selected for the Lieu coup de coeur category.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Redécoupage - circonscriptions électorales

RÉSOLUTION N° 17-02-06

RESOLUTION N° 17-02-06

Objet : Redécoupage - circonscriptions électorales

Subject : Redistribution - Electoral districts

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

De réitérer l'appui de la Ville de Mont-Royal au maintien du nom et des limites actuelles de la circonscription électorale de Mont-Royal.

To reiterate the Town of Mount Royal's support to maintain the name and boundaries of the Mount Royal riding.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 17-02-07

RESOLUTION N° 17-02-07

Objet : Ratification des débours

Subject : Confirmation of Disbursements

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er janvier au 31 janvier 2017:

To confirm and approve the disbursements for the period between January 1st and January 31, 2017:

Salaires et avantages sociaux: 1 518 154 \$

Salaries and fringe benefits: \$1,518,154

Fournisseurs: 3 708 543 \$

Suppliers: \$3,708,543

Assurances: 119 952 \$

Insurance: \$119,952

Total des déboursés: 5 346 649 \$.

Total disbursements: \$5,346,649.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Renouvellement du contrat d'entretien des parcs et espaces verts

RÉSOLUTION N° 17-02-08

Objet : Renouvellement du contrat d'entretien des parcs et espaces verts

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 306 192,14 \$ (taxes incluses) en 2017 pour l'entretien des parcs et espaces verts, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat (C-2015-03) à LES ENTREPRISES J. FORGET ENR. à cette fin aux prix unitaires soumis, pour la deuxième et dernière année d'option du contrat, soit au prix total de 273 932,13 \$ (taxes incluses), ajusté selon l'IPC et conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2017

Imputation :
02-761-00-459 - Services externes - Travaux horticoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-02-08

Subject : Contract renewal for the maintenance of parks and green spaces

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$306,192.14 (taxes included) in 2017 for the maintenance of parks and green spaces, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the renewal of the contract (C-2015-03) to LES ENTREPRISES J. FORGET ENR. to undertake these works with the unit prices submitted, for the second and last optional year of the contract, for a total of \$273,932.13 (taxes included), adjusted according to CPI and in accordance with the tendering documents;

To charge these expenditures as follows:

Source :
Operating Budget 2017

Appropriation:
02-761-00-459 - "Services externes - Travaux horticoles".

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Renouvellement du contrat pour la tonte du gazon dans les parcs et espaces verts

RÉSOLUTION N° 17-02-09

Objet : Renouvellement du contrat pour la tonte du gazon dans les parcs et espaces verts

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 111 200 \$ (taxes incluses) en 2017 pour l'exécution du contrat pour la tonte du gazon dans les parcs et espaces verts, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 17-02-09

Subject : Contract renewal for cutting grass in the parks and green spaces

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$111,200 (taxes included) in 2017 to execute the contract for the cutting of grass in the parks and green spaces, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder le renouvellement du contrat (C-2015-02) à la compagnie 178001 CANADA INC. - FASLRS GROUPE NICKY à cette fin, au prix unitaires soumis pour la deuxième et dernière année d'option du contrat, au montant total de 102 582,64 \$ (taxes incluses), ajusté selon l'IPC et conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ces contrats comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2017

Imputation : 02-761-00-447 - Services externes - Entretien des pelouses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award the renewal of the contract (C-2015-02) to the company 178001 CANADA INC. - FASLRS GROUPE NICKY to undertake these works with the unit prices submitted for the second and last optional year of the contract, for a total of \$102,582.64 (taxes included), adjusted according to CPI, and in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to these contracts as follows:

Source: Operating Budget 2017

Imputation: 02-761-00-447 - " Services externes - Entretien des pelouses " .

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Renouvellement du contrat de Plantation et d'entretien des fleurs annuelles et des bulbes à floraison printanière

RÉSOLUTION N° 17-02-10

Objet : Renouvellement du contrat de Plantation et d'entretien des fleurs annuelles et des bulbes à floraison printanière

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 76 695 \$ (taxes incluses) en 2017 pour la plantation et l'entretien des fleurs annuelles et des bulbes à floraison printanière comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat (C-2016-17) à LES ENTREPRISES J. FORGET ENR. à cette fin aux prix unitaires soumis, ajustés selon l'IPC, au montant total de 69 722,31 \$ (taxes incluses), pour la première année d'option du contrat, avec option de renouvellement au gré de la Ville pour l'année 2018, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2017

Imputation :
02-761-00-459 - Services externes - Travaux horticoles 76 695 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-02-10

Subject : Contract renewal for Annual planting and maintenance of flowers and spring blooming bulbs

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$ 76,695 (taxes included) in 2017 for the planting and maintenance of annual flowers and spring blooming bulbs, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the renewal of the contract (C-2016-17) to LES ENTREPRISES J. FORGET ENR. to undertake these works with the unit prices submitted, adjusted according to the CPI, for a total amount of \$69,722.31 (taxes included), with renewal option at the Town's discretion for the year 2018, the whole in accordance with the tendering documents; and

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2017

Appropriation:
02-761-00-459 - "Services externes - Travaux horticoles" \$76 695 (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Renouvellement - Collecte et transport des matières recyclables

RÉSOLUTION N° 17-02-11

Objet : Renouvellement - Collecte et transport des matières recyclables

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 225 000 \$ en 2017 pour couvrir la période du 1er avril au 31 décembre inclusivement pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 75 000 \$ en 2018 pour couvrir la période du 1er janvier au 31 mars inclusivement pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. le renouvellement du contrat no 1 (C-2015-34) à cette fin, aux prix unitaires soumis, pour un montant total de 269 666,51 \$ (taxes incluses) pour la deuxième et dernière année d'option, soit la période comprise entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018, le tout conformément aux documents de soumission;

D'accorder à RCI ENVIRONNEMENT, UNE DIVISION DE WM QUÉBEC INC. le renouvellement du contrat no 2 (C-2015-34) à cette fin, aux prix unitaires soumis, pour un montant total de 25 288,03 \$ (taxes incluses) pour la deuxième et dernière année d'option, soit la période comprise entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018, le tout conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2017

Imputation :
02-452-00-446 - Services extérieurs - Collectes sélectives dépense
225 000 \$ (taxes incluses)

Provenance :
Budget de fonctionnement 2018

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville;

Imputation :
02-452-00-446 - Services extérieurs - Collectes sélectives
75 000 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-02-11

Subject : Renewal - Collection and Transport of Recyclable Materials

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$225,000 in 2017, from April 1st to December 31st inclusively, for the collection and transport of recuperable materials, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$75,000 in 2018, from January 1st to March 31st, for the collection and transport of recuperable materials, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. the renewal of contract no 1 (C-2015-34) to undertake these works, with the unit prices submitted, for a total amount of \$269,666.51 (taxes included) for the second and final optional year, namely between April 1, 2017 and March 31, 2018, in accordance with the tendering documents;

To award to RCI ENVIRONNEMENT, UNE DIVISION DE WM QUÉBEC INC. the renewal of contract no 2 (C-2015-34) to undertake these works, with the unit prices submitted, for a total amount of \$25,288.03 (taxes included) for the second and final optional year, namely the period between April 1, 2017 and March 31, 2018, in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2017

Appropriation:
02-452-00-446 - "Services extérieurs-Collectes sélectives" - expense
\$225,000 (taxes included)

Source:
Operating Budget 2018

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner;

Appropriation:
02-452-00-446 "Services extérieurs-Collectes sélectives"
\$75,000 (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Renouveaulement - Collecte et déchetage de branches d'arbres

RÉSOLUTION N° 17-02-12

Objet : Renouveaulement - Collecte et déchetage de branches d'arbres

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 35 000 \$ en 2017 pour couvrir la période du 1er avril au 30 septembre inclusivement pour la collecte et le déchetage de branches d'arbres, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à 9043-2089 QUÉBEC INC. (GROUPE DRM INC.) le renouveaulement du contrat (C-2016-27) à cette fin, aux prix unitaires soumis, au montant total de 30 882,28 \$ (incluant les taxes) pour la période comprise entre le 1er avril et le 30 septembre 2017 inclusivement, le tout conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2017

Imputation :
02-762-00-453 - Intervention dû à l'agrire du frêne
Dépense: 35 000 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-02-12

Subject : Renewal - Collection and Shredding of Tree Branches

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$35,000 in 2017, for the Collection and Shredding of Tree Branches from April 1st to September 30th inclusively, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to 9043-2089 QUÉBEC INC. (GROUPE DRM INC.) the renewal of the contract (C-2016-27) to undertake these works, with the unit prices submitted, for a total amount of \$30,882.28 (taxes included) for the period between April 1st and September 30th 2017 inclusively, in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2017

Appropriation:
02-762-00-453 - « Intervention dû à l'agrire du frêne »
Expense: \$35,000 (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Taille, plantation et entretien des haies

RÉSOLUTION N° 17-02-13

Objet : Taille, plantation et entretien des haies

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 62 220, 29 \$ (taxes incluses) en 2017 pour la taille, la plantation et l'entretien des haies, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 17-02-13

Subject : Pruning, planting and maintenance of hedges

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$62,220.29 (taxes included) in 2017 for the pruning, planting and maintenance of hedges, including as needed all accessory costs;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie EPAR HORTICULTURE INC. le contrat (C-2017-08) à cette fin aux prix unitaires soumis, soit au montant total de 62 220,29 \$ (taxes incluses) pour l'année 2017, avec option de renouvellement au gré de la Ville pour les années 2018 et 2019, le tout conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2017

Imputation :
02-761-00-459 - Services externes - Travaux horticoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to the lowest conforming tender, the company EPAR HORTICULTURE INC. the contract (C-2017-08) to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$62,220.29 (taxes included) for the year 2017, with renewal option at the Town's discretion for the years 2018 and 2019, all in accordance with the tendering documents prepared for this contract;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2017

Appropriation:
02-761-00-459 - "Services externes - Travaux horticoles".

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Renouveler le contrat pour l'entretien quotidien des terrains de baseball et de soccer

RÉSOLUTION N° 17-02-14

Objet : Renouveler le contrat pour l'entretien quotidien des terrains de baseball et de soccer

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'accorder à TECHNIPARC INC. le renouvellement, pour la saison 2017, du contrat pour l'entretien du terrain de baseball et des terrains de soccer derrière le Centre des loisirs, 60 avenue Roosevelt et plusieurs petits terrains de soccer situés dans d'autres parcs de la Ville, au prix total de 54 012,58 \$ (taxes incluses);

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 54 012,58 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2017, poste budgétaire 02 751 01 447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-02-14

Subject : Renewal of contract for the maintenance of baseball and soccer fields

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To award to TECHNIPARC INC. the renewal, for the 2017 season, of the contract for the maintenance of the Recreation Centre baseball and soccer fields, 60 Roosevelt Avenue and soccer fields in other parks, for a total price of \$54,012.58 (taxes included) ;

To charge this expenditure up to \$54,012.58 (taxes included) to the 2017 financial activities, budget item No. 02 751 01 447.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Renouveler le contrat pour la programmation du camp de tennis

RÉSOLUTION N° 17-02-15

Objet : Renouveler le contrat pour la programmation du camp de tennis

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'accorder le renouvellement du contrat pour la planification, l'organisation et l'animation du camp de tennis pour 2017 à 7011296 CANADA INC. (CLUB SPORTIF CÔTE-DE-LIESSE), aux montants de 295 \$ par enfant par semaine de cinq (5) jours et 235 \$ par enfant par semaine de quatre (4) jours.

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 98 500 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2017, poste budgétaire 02 756 00 448.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-02-15

Subject : Renewal of contract for Tennis Camp

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To award the contract renewal for the planning, organization and animation ti the 2017 tennis camp at 7011296 CANADA INC. (CLUB SPORTIF CÔTE-DE-LIESSE), in the amounts of \$295 per child for a five (5) day week and \$235 per child for a four (4) day week;

To charge this expenditure up to \$98,500 (taxes included) to the 2017 financial activities, budget item 02 756 00 448.

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Renouveler le contrat d'entretien des terrains de tennis, de baseball et des chalets des parcs Mohawk et Connaught

RÉSOLUTION N° 17-02-16

Objet : Renouveler le contrat d'entretien des terrains de tennis, de baseball et des chalets des parcs Mohawk et Connaught

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'accorder à ENTRETIEN DES COURTS DE TENNIS DI PASQUALE INC. le renouvellement, pour la saison 2017, du contrat pour l'entretien des terrains de tennis, du chalet et du terrain de base-ball au parc Mohawk et des terrains de tennis et du chalet au parc Connaught à Ville de Mont-Royal, au prix total de 150 278,35 \$ (taxes incluses);

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 150 278,35 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2017, poste budgétaire 02 756 01 447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-02-16

Subject : Renewal of the contract for the maintenance of tennis courts, chalet and baseball field at Mohawk Park and chalet at Connaught Park

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To award to ENTRETIEN DES COURTS DE TENNIS DI PASQUALE INC. the renewal, for the 2017 season, of the contract for the maintenance of tennis courts, chalet and baseball field at Mohawk park and tennis courts and chalet at Connaught Park in Town of Mount Royal, for a total price of \$150,278.35 (taxes included);

To charge this expenditure up to \$150,278.35 (taxes included) to the 2017 financial activities, budget item No. 02 756 01 447.

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Fourniture, plantation et entretien des nouveaux arbres

RÉSOLUTION N° 17-02-17

Objet : Fourniture, plantation et entretien des nouveaux arbres

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 168 000 \$ en 2017 pour la fourniture, plantation et entretien des nouveaux arbres, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie JARDIN DION INC. le contrat (C-2017-14) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 152 376,37 \$ (taxes incluses) pour l'année 2017, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2017

Imputation :
02-762-00-459 - Services extérieurs-Plantation d'arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-02-17

Subject : Supply, planting and maintenance of new trees

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$168,000 in 2017 for the supply, planting and maintenance of new trees, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the lowest conform tenderer, the company JARDINS DION INC. the contract (C-2017-14) to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$152,376.37 (taxes included) for the year 2017, in accordance with the tendering documents; and

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2017

Appropriation:
02-762-00-459 - "Services extérieurs-Plantation d'arbres"

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Abattage des arbres publics

RÉSOLUTION N° 17-02-18

Objet : Abattage des arbres publics

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 132 000 \$ (taxes incluses) en 2017 pour le contrat « Abattage des arbres publics », selon les prix unitaires inscrits au bordereau des prix, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP), le contrat (C-2017-16) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 119 993,66 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

RESOLUTION N° 17-02-18

Subject : Tree Cutting on Town Property

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$132,000 (taxes included) in 2017 for the contract "Tree Cutting on Town Property", according to the unit prices listed in the schedule of prices, which included, as needed all accessory costs;

To award to the lowest conform tenderer, the company 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP), the contract (C-2017-16) to undertake this work at the unit prices submitted, for a total amount of \$119,993.66 (taxes included), in accordance with the tendering documents, and;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2017

Imputation :
02-762-00-457 - Services extérieurs - Entretien
des arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge the expenses related to this contract
as follows:

Source:
Operating Budget 2017

Appropriation:
02-762-00-457 - "Services extérieurs - Entretien
des arbres".

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Essouchement et réparation des pelouses

RÉSOLUTION N° 17-02-19

Objet : Essouchement et réparation des pelouses

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 131 500 \$ en 2017 pour l'essouchement et la réparation des pelouses, selon les prix unitaires inscrits au bordereau des prix, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à ARBO-DESIGN INC. le contrat (C-2017-15) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au montant total de 119 500,19 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2017

Imputation :
02-762-00-458 - Services extérieurs -
Essouchement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24. Fourniture d'enrobés bitumineux

RÉSOLUTION N° 17-02-20

Objet : Fourniture d'enrobés bitumineux

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 130 000 \$ (taxes incluses) en 2017 pour la fourniture d'enrobés bitumineux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 17-02-19

Subject : Stump grinding and lawn repair

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$131,500 in 2017 for the stump grinding and lawn repair, according to the unit prices listed in the schedule of prices, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to ARBO-DESIGN INC. the contract (C-2017-15) to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$119,500.19 (taxes included), in accordance with the tendering documents; and

To charge this expenditure as follows:

Source:
Operating Budget 2017

Appropriation:
02-762-00-458 - "Services extérieurs -
Essouchement".

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 17-02-20

Subject : Supply of asphalt mixes

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$130,000 (taxes included) in 2017 for the supply of asphalt mixes, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à CONSTRUCTION D.J.L. INC. le contrat (C-2017-05) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 108 068,45 \$ (taxes comprises), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2017

Imputation:
02-413-00-622 - Matériaux - aqueducs
(réparation de bris)
35 000 \$ (taxes incluses)

02-415-00-622 - Matériel - Réparations des surfaces suite entretien
35 000 \$ (taxes incluses)

02-321-00-625 - Matériel - Entretien des rues
60 000 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to CONSTRUCTION D.J.L. INC. the contract (C-2017-05) to undertake these works, for the unit prices submitted, in the total amount of \$108,068.45 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follow:

Source:
Operating Budget 2017

Appropriation:
02-413-00-622 - "Matériaux - aqueducs
(réparation de bris)"
35 000 \$ (taxes included)

02-415-00-622 - "Matériel - Réparations des surfaces suite entretien"
35 000 \$ (taxes included)

02-321-00-625 - "Matériel - Entretien des rues"
60 000 \$ (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Dépense supplémentaire - Collecte et transport des déchets

RÉSOLUTION N° 17-02-21

Objet : Dépense supplémentaire - Collecte et transport des déchets

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant de 155 688,76 \$ dans le cadre du contrat pour la collecte et le transport des déchets (contrat C-2013-53), accordé à RCI ENVIRONNEMENT, UNE DIVISION DE WM QUÉBEC INC. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser un virement de 50 000 \$ en provenance du poste budgétaire 02-452-00-446 vers le poste budgétaire 02-451-00-446, du Budget de fonctionnement 2016;

D'autoriser un virement de 50 000 \$ en provenance du poste budgétaire 02-452-00-459 vers le poste budgétaire 02-451-00-446, du Budget de fonctionnement 2016;

D'autoriser un virement de 42 164,59 \$ en provenance du poste budgétaire 02-191-00-999 vers le poste budgétaire 02-451-00-446, du Budget de fonctionnement 2016;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

RESOLUTION N° 17-02-21

Subject : Additional Expense - Collection and Transport of Refuse

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize a supplemental expense in the amount of \$155,688.76 for the collection and transport of refuse (contract C-2013-53), awarded to RCI ENVIRONNEMENT, UNE DIVISION DE WM QUÉBEC INC., for the period between January 1st and December 31st 2016, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize a transfer in the amount of \$50,000 from budget heading 02-452-00-446 to budget heading 02-451-00-446, from the 2016 Operating Budget;

To authorize a transfer in the amount of \$50,000 from budget heading 02-452-00-459 to budget heading 02-451-00-446, from the 2016 Operating Budget;

To authorize a transfer in the amount of \$42,164.59 from budget heading 02-191-00-999 to budget heading 02-451-00-446, from the 2016 Operating Budget;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Provenance:
Budget de fonctionnement 2016;

Source:
Operating Budget 2016;

Imputation:
02-451-00-446 - Services extérieurs - Collecte de déchets

Appropriation:
02-451-00-446 - "Services extérieurs - Collecte de déchets"

Dépense: 155 688,76 \$ (taxes incluses)
Crédit: 142 164,59 \$.

Expense : \$155,688.76 (taxes incluses)
Credit: \$142,164.59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

26. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 17-02-22

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 27 janvier 2017 et prolongée le 3 février 2017:

Plan N°1 : 1255, Laird pour « Enseigne commerciale appliquée sur auvent existant »; Sous réserve de: « Réduire la surface de l'enseigne afin de respecter le maximum permis d'1m² »;

Plan N°3 : 100, Rockland pour « Enseigne commerciale appliquée »;

Plan N°4: 153, Chester pour « Galerie en bois »;

Plan N°8 : 8665, Décarie pour « Enseigne autonome »; Sous réserve de : « Réduire la hauteur de l'enseigne, pour respecter le maximum permis de 7,5m »;

Plan N°9 : 366, Ellerton pour « Modification des façades et échantillons des couleurs de l'aluminium »; (Approuvé pour la façade avant seulement) Sous réserve : les appuis de fenêtre doivent rester tels quels. Suggéré de réviser la modulation des fenêtres. Soumettre les élévations complètes et les plans de travail et apporter les matériaux pour approbation finale. Élévation arrière non incluse dans cette approbation »;

Plan N°12 : 616, Rockland pour « Re-soumission : échantillons (agrandissement cour arrière) »; Sous réserve : « le drainage du toit doit être détaillé avant l'émission du permis »;

RESOLUTION N° 17-02-22

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on January 27, 2017 and extended on February 3, 2017 :

Plan No.1: 1255 Laird for "Wall-mounted commercial sign on existing canopy"; Subject to: "Must reduce the sign's area to respect the max. 1m² area permitted";

Plan No.3: 100 Rockland for "Wall-mounted commercial sign";

Plan No.4: 153 Chester for "Wooden balcony";

Plan No.8: 8665 Decarie for "Post sign"; Subject to: "Reduce the height of the sign to respect the 7,5m max. permitted height";

Plan No.9: 366 Ellerton for "Facades' modification and aluminium color sample"; APPROVAL for front façade only. Subject to: "Window sills to remain as in a masonry finish. Suggested to review the window modulation. Submit complete elevations and working drawings and bring materials for final approval. Rear elevation not included in this approval";

Plan No.12: 616 Rockland for "Resubmission: approval of samples for rear addition"; Subject to: "Roof drainage to be detailed before issuance of permit";

Plan N°13 : 2245, Sunset pour « Approbation des échantillons pour l'agrandissement et les modifications de la façade »; Sous réserve : Pas de Techno-Blocs. La brique doit être d'argile – le revêtement Longboard est accepté mais pas le faux bois Harry »;

Plan N°15 : 107, Balfour pour « Agrandissement latéral arrière »;

Plan N°18 : 2380, Lucerne pour « Enseigne appliquée »;

Plan N°20 : 2290, Duncan pour « Porte patio et perron pour la sortie latérale »; Sous réserve d'insérer et marier la brique »;

Plan N°23 : 210, Geneva pour « L'approbation des échantillons pour l'agrandissement et modifications de la façade »; Les échantillons sont approuvés, pas les fenêtres. Plus d'efforts avaient été demandés par le CCU pour maintenir la maison comme l'originale; les fenêtres en bois sont un élément important pour préserver le charme très désiré de la maison ».

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 10 février 2017:

Plan N°3 : 44, Strathcona pour « Modification pour l'ouverture d'une fenêtre au sous-sol »;

Plan N°4 : 1730, St-Clare pour « Modification au permis: changement d'une ouverture dans le mur arrière de la maison »;

Plan N°10 : 70, Wicksteed pour « Modification des façades et rénovation intérieure »;

Plan N°11 : Sax Phase 4 (Plymouth) pour « Maisons de ville Sax (Phase 4) – Approbation expirée »;

Plan N°12: 236, Kindersley pour « Lucarne et aménagement du grenier »;

Plan N°16 : 346, Lazard pour « Agrandissement d'un étage à l'arrière de la maison »;

Plan N°17 : 105, Kenaston pour « Modification au permis : ajout d'une fenêtre sur le côté de la maison et localisation modifiée de la fenêtre arrière »;

Plan N°18 : 226, Carlyle pour « Re-soumission de l'échantillon de brique (agrandissement arrière) »; Échantillon de brique Burtonfield »;

Plan No.13: 2245 Sunset for "Approval of samples for the addition and façade's modifications"; Subject to: No Techno-Block; brick needs to be a clay brick. Longboard accepted, not the Harry wood cladding";

Plan No.15: Extended meeting: February 3, 2017 107 Balfour for "Rear and side addition";

Plan No.18: Extended meeting: February 3, 2017 2380 Lucerne for "Wall-mounted sign";

Plan No.20: Extended meeting: February 3, 2017 2290 Duncan for "Patio door and landing for the side entrance"; Subject to: "insertion and matching brick";

Plan No.23: Extended meeting: February 3, 2017 210 Geneva for "Approval of samples for the addition and façade's modifications"; Samples approved, except windows. Much effort was asked by CCU to maintain the house as the original; the wood windows are an important element to preserve the much desired charming look of the house";

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on February 10, 2017:

Plan No.3: 44 Strathcona for "Modification to open a new window to the basement";

Plan No.4: 1730 St-Clare for "Modification to permit: changing an opening on the rear wall of the house";

Plan No.10: 70 Wicksteed for "façade modification and interior renovations";

Plan No.11: Sax Phase 4 (Plymouth) for "Townhouses - 12 new units";

Plan No.12: 236 Kindersley for "New dormer and renovate for attic space";

Plan No.16: 346 Lazard for "One storey rear addition ;

Plan No.17: 105 Kenaston for "Modification to permit: adding a new side window and modifying a rear window's location";

Plan No.18: 226 Carlyle for "Resubmission of the brick sample for the rear addition"; "Burtonfield brick sample";

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 27 janvier 2017 et prolongée le 3 février 2017:

Plan N°7 : 524, Stanstead pour « Garde-corps pour une terrasse au-dessus du garage (déjà installé »); REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Revenir aux colonnes d'origine, telles qu' avant la réparation du toit. Les plans d'architecture appropriés et les détails de la fixation à la surface du toit sont requis (selon le CNB). Redessiner la balustrade pour une meilleure intégration architecturale et à la jonction avec la pente du toit; Le style de la rampe doit être à modifier et les colonnes peuvent être intégrées dans la conception du garde-corps »;

Plan N°11 : 70, Wicksteed pour « Modification de la façade et rénovation intérieure »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les plans antérieurs s'intégraient mieux à la maison d'origine et s'harmonisaient mieux dans le paysage de rue. La nouvelle proposition manque de la chaleur et d'apparence modeste dans la rue; le langage architectural de la maison est modifié. La déclinaison de pierre ne convient pas pour cette maison. Les éléments de verticalité changent la langue de la maison d'origine et semblent hors du caractère de cette rue. Couleurs / choix de matériaux sont froids comparés aux voisins »;

Plan N°14 : 20, Thornton pour « Agrandissement au-dessus du garage et au 2ème étage »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « L'ajout d'un 2ème étage sur un garage existant qui dépasse déjà la façade principale de la maison crée un volume agressif. Le nouveau volume doit être vu comme secondaire, il faut retravailler le concept et les matériaux et réduire son volume par rapport au bâtiment principal »;

Plan N°19 : 592, Kenaston pour « Agrandissement arrière »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Tous les commentaires précédents n'ont pas été réalisés: l'ajout peut nécessiter un retrait vers l'arrière pour le deuxième volume de garage afin de réduire l'impact. Aucun effort n'a été fait pour retravailler ou réduire le volume selon les commentaires précédents. L'ajout proposé prend trop d'importance sur la façade. Voir un autre exemple sur Vivian, avec un double garage mais avec un très large marge de recul »;

Plan N°22 : 8280, Devonshire pour « Re-soumission Rénovation extérieure et intérieure; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Voir l'exemple ci-dessous, qui présente de la fenestration pour la salle de montre tout en conservant le bâtiment industriel original. L'horizontalité du bâtiment et le fini de brique doivent être conservés»;

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on January 27, 2017 and extended on February 3, 2017 :

Plan No.7: 524 Stanstead for "Railing for a terrace above the garage (already) installed"; REFUSED for the following reasons: "Bring back the columns as per the original before the roof repair. Proper architectural plans and details of fastening to roof surface required (as per NBC). Redesign the railing as to integrate better architecturally and at junction to the roof slope; style of the railing to be modified and columns may be integrated into railing design"

Plan No.11: 70 Wicksteed for "Façade's modification and interior renovation"; REFUSED for the following reasons: "Previous plans had more integration with the original house and harmonised better in the streetscape. New proposal lacks the warmth and modest appearance on the street; language of house is being modified. Stone and its modulation is not appropriate for this home. Elements of verticality changes the language of the original house and seems out of character on this street. Color/material choices are cold compared to neighbours";

Plan No.14: 20 Thornton for "Addition above the garage and above the 2nd floor at the rear"; Having a garage that is advanced in front of the principal building and adding a cube design creates an aggressive volume. Volume must read as a secondary volume, rework design, material and recess volume with principal home. Missing side elevation";

Plan No.19: 592 Kenaston for "Rear addition"; REFUSED for the following reasons: " All previous comments have not been realized: Addition may require a recess towards the rear for the second garage volume to reduce the impact. No effort to reworking or reducing the volume as per previous comments; proposed addition takes up too much importance on the facade. See another example on Vivian with a double garage but with a very large setback";

Plan No.22: 8280 Devonshire for "Resubmission – Exterior and interior renovation; REFUSED for the following reasons: "See example below, still give fenestration for showroom while keeping the original industrial building. Must maintain horizontally of building and brick finish";

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 10 février 2017 :

Plan No.14: 566 Kindersley for "Addition above the garage and to the rear of the home"; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Dérogation accordée en septembre 2016 : la condition de légalisation de la marge de recul non conforme étant qu'elle ne pourrait s'appliquer à aucune construction future. L'addition sur le garage et la addition arrière doit respecter le recul latéral minimum prescrit. Conception: façade avant: ne respecte pas la PIIA pour les maisons de la phase 2 et l'ajout à l'arrière ne s'intègre pas avec la maison existante (gros cube). Les lucarnes doivent s'intégrer dans le volume du toit, les fenêtres ne doivent pas être égales ou plus grandes que les fenêtres en dessous et la palette de couleurs est trop sombre »;

Plan No.15: 4480, Côte-de-Liesse for "Wall-mounted signs (2): commercial and identification"; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les enseignes d'identification doivent être en lettres canal, pas de boîtes ou de panneaux. L'enseigne commerciale sur Manella: Toutes les enseignes apposées sur le bâtiment doivent être situées dans la bande déterminée et non installées parmi les détails de l'architecture. Règlement de zonage: L'enseigne doit favoriser l'intégration de l'enseigne au bâtiment en respectant les critères suivants : 1° l'enseigne doit s'harmoniser au style architectural du bâtiment; 2° l'enseigne ne doit pas masquer un ornement architectural; 3° sur un même bâtiment, un seul type d'enseigne rattachée au bâtiment doit être utilisé; 4° sur un même bâtiment, les enseignes doivent être harmonisées quant à leurs dimensions, leur forme, leurs couleurs et le format du message »;

Plan N°19 : 425, Stannock pour « Re-soumission : modification des façades et ajout d'une pergola et d'une remise dans la cour arrière »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les deux marquises proposés ne sont pas approuvés; celui de l'entrée en élimine la conception de verticalité. Une brique noire sur les deux côtés et l'arrière est sombre et interroge sur ce qui se passe avec les joints de briques, sont-ils peints par-dessus également? Sentiment de couleur de peinture trop sombre et qui ne s'intègre pas avec la finition en bois proposée ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on February 10, 2017:

Plan No.14: 566 Kindersley for "Addition above the garage and to the rear of the home"; REFUSED for the following reasons: "Derogation granted in September 2016 condition of legalizing the non-conforming setback: could not apply to any future construction. Addition over garage and rear addition must respect the min prescribed side setback. Design: front façade: does not respect PIIA for phase 2 homes and rear addition does not integrate with the existing home (big cube). Dormers must integrate within the roof volume, windows should not be equal or bigger than windows below and color palette is too dark";

Plan No.15: 4480, Côte-de-Liesse for "Wall-mounted signs (2): commercial and identification"; REFUSED for the following reasons: "Identification signs must be channel letters, no box sign or panelling. The commercial sign on Manella: All signs located on the building must be located within the determined sign band and not installed through architecture details. Zoning By-law: L'enseigne doit favoriser l'intégration de l'enseigne au bâtiment en respectant les critères suivants : 1° l'enseigne doit s'harmoniser au style architectural du bâtiment; 2° l'enseigne ne doit pas masquer un ornement architectural; 3° sur un même bâtiment, un seul type d'enseigne rattachée au bâtiment doit être utilisé; 4° sur un même bâtiment, les enseignes doivent être harmonisées quant à leurs dimensions, leur forme, leurs couleurs et le format du message;";

Plan No.19: 425 Stannock for "Resubmission: modification to façades' and adding a pergola and a cabana in the back yard"; REFUSED for the following reasons: "Both proposed canopies are not approved; entrance canopy removes the verticality of entrance design. A black brick on both sides and rear is dark and questioning what is happening to the brick joints, are they being painted over too? Feel that color of the paint is too dark and that does not integrate with the proposed wood finish".

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Dérégation mineure pour l'immeuble situé au 549, avenue Berwick

RÉSOLUTION N° 17-02-23

Objet : Dérégation mineure pour l'immeuble situé au 549, avenue Berwick

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 549, avenue Berwick, soit le lot 1 680 484, a soumis une demande de dérogation mineure visant à légaliser, conformément au règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, la marge latérale gauche du bâtiment existant à 0,48 m, empiétant de 1,5 m dans la marge maximale de 1,98 m permise au moment de sa construction en 1934;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera le garage non conforme et son volume supérieur et permettra sa reconstruction selon le permis original délivré en 1934 avec une marge de recul latérale de 0,48m, mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente;

ATTENDU QUE conformément au règlement N° 1312 sur les dérogations mineures et après mûre réflexion lors de sa séance du 13 janvier 2017, le Comité Consultatif d'Urbanisme a recommandé d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'accepter, conformément au règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser à 0,48 m la marge de recul latérale gauche du bâtiment situé au 549, avenue Berwick.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-02-23

Subject : Minor Variance for the property located at 549 Berwick Avenue

WHEREAS the owner of the immovable property located at 549 Berwick Avenue., being lot 1 680 484, has submitted an application for a minor variance to legalize, in accordance with Minor Variance By-law No. 1312, the left side setback at 0,48 m for the existing building, encroaching by 1,5 m on the 1,98 m minimum side setback required at time of construction in 1934;

WHEREAS the approval of this application would legalize the non-conforming garage and upper room volume and allow for it to be rebuilt according to the original permit issued in 1934 with a side setback of 0,48m, but will not apply to any future construction;

WHEREAS in accordance with Minor Variance By-law No. 1312 and after due deliberation at its meeting held on January 13, 2017, the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor variance be accepted;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To accept, under Minor Variance By-law No. 1312, to legalize at 0,48 m the left side setback of the building located at 549 Berwick Avenue.

CARRIED UNANIMOUSLY

28. Avis de motion et adoption du Projet de règlement no 1440 révisant le plan d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 17-02-24

Objet : Avis de motion et adoption du Projet de règlement no 1440 révisant le plan d'urbanisme

1. Avis de motion

La conseillère Erin Kennedy donne avis de motion que le projet de Règlement no 1440 révisant le plan d'urbanisme sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

RESOLUTION N° 17-02-24

Subject : Notice of motion and adoption of Draft By-law No. 1440 to revise the Urban Plan

1. Notice of motion

Councillor Erin Kennedy gives notice of motion that Draft By-law No. 1440 to revise the Urban Plan will be presented for adoption at a future Council meeting.

2. Adoption du projet de règlement

ATTENDU QUE l'article 110.3.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1) qui permet la révision quinquennal d'un plan d'urbanisme;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'adopter le projet de règlement n° 1440 révisant le plan d'urbanisme;

De tenir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique relativement au projet de Règlement n° 1440 révisant le plan d'urbanisme, à son contenu et aux conséquences de son adoption le mercredi 15 mars, 2017 à 18h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption of Draft By-law

WHEREAS section 110.3.1 of the Land Use Planning and Development Act(R.S.Q. Chapter A-19.1) allows a five-yearly revision of an Urban Plan;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To adopt the Draft By-law No. 1440 to revise Urban Plan.

To hold, in accordance with the Land Use Planning and Development Act, a public meeting regarding the Draft By-Law No. 1440 to revise Urban Plan, its content and the consequences of its adoption on Wednesday March 15 2017 at 18:00.

CARRIED UNANIMOUSLY

29. Avis de motion et adoption du Projet de Règlement de zonage no 1441

RÉSOLUTION N° 17-02-25

Objet : Avis de motion et adoption du Projet de Règlement de zonage no 1441

1. Avis de motion

La conseillère Erin Kennedy donne avis de motion que le projet de Règlement de zonage no 1441 sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du projet de règlement

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'adopter le projet de Règlement de zonage n° 1441;

De tenir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement au projet de Règlement de zonage n° 1441, à son contenu et aux conséquences de son adoption le mercredi 15 mars, 2017 à 18h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-02-25

Subject : Notice of motion and adoption of Draft By-law No. 1441 Zoning By-law

1. Notice of motion

Councillor Erin Kennedy gives notice of motion that Draft By-law No. 1441 Zoning By-law will be presented for adoption at a future Council meeting.

2. Adoption of Draft By-law

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To adopt the Draft By-law No. 1441 Zoning By-law.

To hold, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19), a public meeting regarding the Draft By-Law No. 1441 Zoning By-law, its content and the consequences of its adoption on Wednesday March 15 2017 at 18:00.

CARRIED UNANIMOUSLY

30. Avis de motion et adoption du Projet de Règlement de Lotissement n° 1442

RÉSOLUTION N° 17-02-26

Objet : Avis de motion et adoption du Projet de Règlement de Lotissement n° 1442

1. Avis de motion

La conseillère Erin Kennedy donne avis de motion que le Règlement de Lotissement n° 1442 sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du projet de règlement

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'adopter le projet de Règlement de Lotissement n° 1442 ;

De tenir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement au projet de Règlement de Lotissement n° 1442, à son contenu et aux conséquences de son adoption le mercredi 15 mars, 2017 à 18h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-02-26

Subject : Notice of motion and adoption of Draft Subdivision By-law No. 1442

1. Notice of motion

Councillor Erin Kennedy gives notice of motion that Subdivision By-law No. 1442 will be presented for adoption at a future Council meeting.

2. Adoption of Draft By-law

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To adopt the Draft Subdivision By-law No. 1442.

To hold, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19), a public meeting regarding the Draft Subdivision By-law No. 1442, its content and the consequences of its adoption on Wednesday March 15, 2017 at 18:00.

CARRIED UNANIMOUSLY

31. Avis de motion et adoption du Projet de Règlement de Construction no. 1443

RÉSOLUTION N° 17-02-27

Objet : Avis de motion et adoption du Projet de Règlement de Construction no. 1443

1. Avis de motion

La conseillère Erin Kennedy donne avis de motion que le projet de Règlement de Construction no. 1443 sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de règlement

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'adopter le projet de Règlement de Construction no. 1443;

RESOLUTION N° 17-02-27

Subject : Notice of motion and adoption of Draft Building By-law No. 1443

1. Notice of motion

Councillor Erin Kennedy gives notice of motion that Draft Building By-law No. 1443 will be presented for adoption at a future Council meeting.

2. Adoption of first Draft By-law

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To adopt the Draft Building By-law No. 1443.

De tenir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement au projet de Règlement de Construction no. 1443, à son contenu et aux conséquences de son adoption le mercredi 15 mars, 2017, à 18h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To hold, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19), a public meeting regarding the Draft Building By-law No. 1443, its content and the consequences of its adoption on Wednesday March 15, 2017 at 18:00.

CARRIED UNANIMOUSLY

32. Avis de motion et adoption du Projet de règlement no 1444 sur les permis et certificats

RÉSOLUTION N° 17-02-28

Objet : Avis de motion et adoption du Projet de règlement no 1444 sur les permis et certificats

1. Avis de motion

La conseillère Erin Kennedy donne avis de motion que le projet de Règlement no 1444 sur les permis et certificats sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du projet de règlement

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'adopter le projet de règlement n° 1444 sur les permis et certificats;

De tenir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement au projet de Règlement n° 1444 sur les permis et certificats, à son contenu et aux conséquences de son adoption le mercredi 15 mars, 2017 à 18h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-02-28

Subject : Notice of motion and adoption of Draft Permits and Certificates By-law No. 1444

1. Notice of motion

Councillor Erin Kennedy gives notice of motion that Draft Permits and Certificates By-law No. 1444 will be presented for adoption at a future Council meeting.

2. Adoption of Draft By-law

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To adopt the Draft Permits and Certificates By-law No. 1444.

To hold, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19), a public meeting regarding the Draft Permits and Certificates By-law No. 1444, its content and the consequences of its adoption on Wednesday March 15, 2017 at 18:00

CARRIED UNANIMOUSLY

33. Avis de motion et adoption du projet de règlement no 1318-5 abrogeant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n° 1318

RÉSOLUTION N° 17-02-29

Objet : Avis de motion et adoption du projet de règlement no 1318-5 abrogeant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n° 1318

RESOLUTION N° 17-02-29

Subject : Notice of motion and adoption of Draft By-law No. 1318-5 to repeal Comprehensive development planning By-law No. 1318

1. Avis de motion

Le conseiller Joseph Daoura donne avis de motion que le projet de Règlement no 1318-5 abrogeant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n° 1318 sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du projet de règlement

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'adopter le projet de Règlement no 1318-5 abrogeant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n° 1318;

De tenir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet de règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le mercredi, 15 mars 2017, à 18 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34. Avis de motion et adoption du Projet de Règlement de concordance no 1317-15 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 1317 pour faire suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal

RÉSOLUTION N° 17-02-30

Objet : Avis de motion et adoption du Projet de Règlement de concordance no 1317-15 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 1317 pour faire suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal

1. Avis de motion

La conseillère Erin Kennedy donne avis de motion que le projet de Règlement de concordance no 1317-15 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 1317 pour faire suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du projet de règlement

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

1. Notice of motion

Councillor Joseph Daoura gives notice of motion that Draft By-law No. 1318-5 to repeal Comprehensive development planning By-law No. 1318 will be presented for adoption at a future Council meeting.

2. Adoption of Draft By-law

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To adopt Draft By-law No. 1318-5 to repeal Comprehensive development planning By-law No. 1318.

To hold, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19), a public meeting regarding this Draft By-Law, its content and the consequences of its adoption on Wednesday, March 15 2017 at 18:00.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 17-02-30

Subject : Notice of motion and adoption of Draft of Concordance By-law No. 1317-15 to amend Site Planning and Architectural Integration By-law No.1317 following the coming into effect of the Montréal urban agglomeration land use and development plan

1. Notice of motion

Councillor Erin Kennedy gives notice of motion that Draft of Concordance By-law No. 1317-15 to amend Site Planning and Architectural Integration By-law No.1317 following the coming into effect of the Montréal urban agglomeration land use and development plan will be presented for adoption at a future Council meeting.

2. Adoption of Draft By-law

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

D'adopter le projet de Règlement de concordance no 1317-15 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 1317 pour faire suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

De tenir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet, à son contenu et aux conséquences de son adoption le mercredi 15 mars, 2017 à 18h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 35. Adoption du Règlement no. E-1701 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 350 000\$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements**

RÉSOLUTION N° 17-02-31

Objet : Adoption du Règlement no. E-1701 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 350 000\$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no. E-1701 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 350 000\$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements a été précédé d'un avis de motion donné le 23 janvier 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement no. E-1701 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 350 000\$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 36. Adoption du Règlement no. E-1702 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 990 000\$ pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition d'équipements**

RÉSOLUTION N° 17-02-32

Objet : Adoption du Règlement no. E-1702 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 990 000\$ pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition d'équipements

To adopt the Draft of Concordance By-law No. 1317-15 to amend Site Planning and Architectural Integration By-law No.1317 following the coming into effect of the Montréal urban agglomeration land use and development plan;

To hold, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19), a public meeting regarding this draft By-law , its content and the consequences of its adoption on Wednesday March 15 2017 at 18:00.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 17-02-31

Subject : Adoption of By-law N° E-1701 to authorize an expenditure and a loan of \$350,000 for the purchase of vehicles and equipment

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law N° E-1701 to authorize an expenditure and a loan of \$350,000 for the purchase of vehicles and equipment was preceded by a notice of motion given on January 23, 2017;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law N° E-1701 to authorize an expenditure and a loan of \$350,000 for the purchase of vehicles and equipment.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 17-02-32

Subject : Adoption of By-law N° E-1702 to authorize an expenditure and a loan of \$1,990,000 for building maintenance and the purchase of equipment

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no. E-1702 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 990 000\$ pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition d'équipements été précédé d'un avis de motion donné le 23 janvier 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement no. E-1702 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 990 000\$ pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition d'équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

37. Adoption du Règlement no. E-1703 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 850 000\$ pour des travaux d'infrastructures municipales

RÉSOLUTION N° 17-02-33

Objet : Adoption du Règlement no. E-1703 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 850 000\$ pour des travaux d'infrastructures municipales

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no. E-1703 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 850 000\$ pour des travaux d'infrastructures municipales a été précédé d'un avis de motion donné le 23 janvier 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement no. E-1703 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 850 000\$ pour des travaux d'infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law N° E-1702 to authorize an expenditure and a loan of \$1,990,000 for building maintenance and the purchase of equipment was preceded by a notice of motion given on January 23, 2017;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law N° E-1702 to authorize an expenditure and a loan of \$1,990,000 for building maintenance and the purchase of equipment.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 17-02-33

Subject : Adoption of By-law N° E-1703 to authorize an expenditure and a loan of \$1,850,000 for municipal infrastructure work

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law N° E-1703 to authorize an expenditure and a loan of \$1,850,000 for municipal infrastructure work was preceded by a notice of motion given on January 23, 2017;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law N° E-1703 to authorize an expenditure and a loan of \$1,850,000 for municipal infrastructure work.

CARRIED UNANIMOUSLY

38. **Adoption du Règlement no 1380-13 modifiant le Règlement No 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait au stationnement des véhicules de type auto-partage**

RÉSOLUTION N° 17-02-34

Objet : Adoption du Règlement no 1380-13 modifiant le Règlement No 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait au stationnement des véhicules de type auto-partage

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no 1380-13 modifiant le Règlement No 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait au stationnement des véhicules de type auto-partage a été précédé d'un avis de motion donné le 23 janvier 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'adopter le Règlement no 1380-13 modifiant le Règlement No 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait au stationnement des véhicules de type auto-partage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

39. **Adoption du Règlement no 1384-31 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière et aux vignettes de stationnement**

RÉSOLUTION N° 17-02-35

Objet : Adoption du Règlement no 1384-31 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière et aux vignettes de stationnement

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no 1384-31 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière et aux vignettes de stationnement a été précédé d'un avis de motion donné le 23 janvier 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

RESOLUTION N° 17-02-34

Subject : Adoption of By-law No. 1380-13 to amend By-law No. 1380 concerning sanitation, safety, peace and order with respect to the parking of car sharing vehicles

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1380-13 to amend By-law No. 1380 concerning sanitation, safety, peace and order with respect to the parking of car sharing vehicles was preceded by a notice of motion given on January 23, 2017;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To adopt By-law No. 1380-13 to amend By-law No. 1380 concerning sanitation, safety, peace and order with respect to the parking of car sharing vehicles.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 17-02-35

Subject : Adoption of By-law No. 1384-31 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to Traffic signs and to parking permits

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1384-31 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to Traffic signs and to parking permits was preceded by a notice of motion given on January 23, 2017

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement no 1384-31 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière et aux vignettes de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. 1384-31 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to Traffic signs and to parking permits.

CARRIED UNANIMOUSLY

40. Adoption du Règlement no 1445 relatif à la tarification du service pour la prestation de serment

RÉSOLUTION N° 17-02-36

Objet : Adoption du Règlement no 1445 relatif à la tarification du service pour la prestation de serment

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no 1445 relatif à la tarification du service pour la prestation de serment a été précédé d'un avis de motion donné le 23 janvier 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement no 1445 relatif à la tarification du service pour la prestation de serment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-02-36

Subject : Adoption of By-law No. 1445 Concerning the Service Fees for Oath-Taking

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1445 Concerning the Service Fees for Oath-Taking was preceded by a notice of motion given on January 23, 2017;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. 1445 Concerning the Service Fees for Oath-Taking.

CARRIED UNANIMOUSLY

41. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meetings.

42. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 17-02-37

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 23 février 2017 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 23 février 2017 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-02-37

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the February 23, 2017 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (R.S.Q., chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the February 23, 2017 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

43. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

44. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20 h 26 et 10 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 21 h 8.

45. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 17-02-38

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De lever la séance à 21 h 8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 17-02-38

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To close meeting at 21:08.

CARRIED UNANIMOUSLY

L'assistant-greffier,

(s) Shawn Labelle

Shawn Labelle